



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 03 JUILLET 2023

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
MM. Sénécal – Le Nagard

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ENTENTE MMB : Mail du 28 06 23

Pris note de vos interrogations concernant les amendes. Toutes les explications des amendes sont visibles dans chaque PV de la commission.

ENTENTE SSG : Mail du 26 06 23

Pris note du dépôt dans FAL de la feuille de présence réclamée.

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 30 06 23

Pris note du dépôt dans FAL de la feuille de présence réclamée.

ENGAGEMENTS SAISON 2023 / 2024

Nous vous rappelons que pour la saison prochaine, les engagements d'équipes U6/U7 et U8/U9 se feront uniquement par l'application FAL via Footclub.

Pour les équipes U10/U11 et U12/U13, les engagements d'équipes se feront à l'aide d'un lien GOOGLE FORM que vous recevrez sur la messagerie officielle du club.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates limites d'engagement afin de permettre à la Commission de préparer les premiers plateaux et calendriers de critérium.

CRITÉRIUMS Avenir

Les clubs qui souhaitent s'engager dans les critères Avenir U10 – U11 – U12 & U13 pourront le faire via les dossiers envoyés sur la messagerie des clubs.

Les critères d'inscription sont précisés dans les règlements respectifs de ces critères.

DEMANDE D'INFORMATION

La commission demande à chaque club de lui transmettre par mail **pour le lundi 28 Août 2023 à 16 Heures dernier délai**, les renseignements suivants :

- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U6/U7
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U8/U9
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U10/U11
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U12/U13

La commission rédigera ensuite un tableau des correspondants, qui vous sera transmis et sera visible sur le site du DVOF, afin de faciliter les déplacements des équipes sur les plateaux ou rencontres de critérium.

**Prochaine Réunion
LUNDI 28 AOÛT 2023
BONNES VACANCES À TOUS**